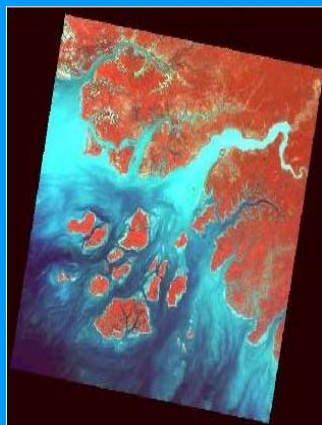




République de Guinée-Bissau

**PETITS ETATS INSULAIRES EN
DÉVELOPPEMENT**

**1er RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MAURICE + 5**

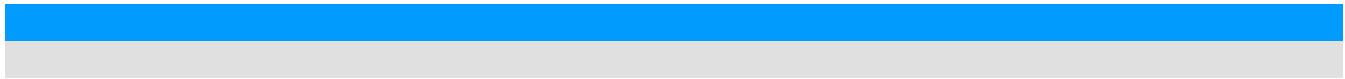


Zone Côtière de la Guinée-Bissau

Janvier 2010

Rapport compilé avec la contribution du Système des Nations Unies Guinée Bissau
et UNDESA.





INDEX

Acronymes.....	4
1. INTRODUCTION	6
2. CONTEXTE.....	8
2.1 GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE	8
2.2 SOCIO-POLITIQUE	8
2.3 ECONOMIE.....	9
2.4 ENVIRONNEMENT.....	10
3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTION DE LA BARBADE ET LA STRATÉGIE DE MAURICE	13
3.1 CADRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	13
3.2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ELEVATION DU NIVEAU DE LA MER.....	14
3.3 ENERGIE.....	16
3.4 RESSOURCES COTIERES ET MARINES.....	17
3.5 RESSOURCES HYDRIQUES	19
3.6 TERRE ET BIODIVERSITE.....	20
3.7 CATASTROPHES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES.....	24
3.8 TRANSPORT.....	25
3.9 RESSOURCES TOURISTIQUES.....	26
4 QUESTIONS TRANSVERSALLES ET EMERGENTES	27
4.1 PARTENARIAT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE DEVELOPPEMENT	27
4.2 COMMERCE ET INVESTISSEMENT	28
4.3 QUESTIONS EMERGENTES.....	28
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	30
5.1 CONCLUSIONS.....	30
5.2 RECOMMANDATIONS.....	31
Bibliographie.....	34

ACRONYMES

ACCC	Adaptation aux Changements Climatiques et de Ligne de Côte
AFD	Agence Française de Développement
AGIR	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
BAD	Banque Africaine pour le Développement
BCEAO	Banc Central d'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
BM	Banque Mondiale
BPAO	Barbade Plan of Action
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CCC	Convention sur les Changements Climatiques
CCD	Convention de lutte Contre la Désertification
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et Développement
CQ	Contrôle de Qualité
CSRP	Commission Sous-régionale des Pêches
DENARP	Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté
EITT	Initiative de la Transparence des Industries Extractives
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FMI	Fonds Monétaire International
GEF	Fonds Mondial pour l'Environnement
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
INEC	Institut National de Statistique et Cens
LCD	Lutte Contre la Désertification
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
MICS	Enquête sur Multiples Indicateurs
MRNE	Ministère des Ressources Naturelles et l'Environnement
MSI	Mauritius Strategy for Implementation
MW	Méga Watts
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN	Plan d'Action National
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatique
PEID	Petits États Insulaires en Développement
PGBZCGB	Projet de Gestion de la Biodiversité et Zone Côtière de Guinée-Bissau
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PMA	Pays Moins Avancés
PNDS	Plan National pour le Développement Sanitaire
PNGE	Plan National de Gestion Environnemental
PNSA	Programme National pour la Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
SIDS	Small Islands Developing States
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, Science et Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour les Enfants
UNSO	Organisation des Nations Unies pour la Région Soudano Sahélienne
USD	Dollar des États Unies de l'Amérique
WWF	Fonds Mondial pour la Nature
VIH/SIDA	Virus Immunodéficience Acquis/Syndrome Immunodéficience Acquis
ZEE	Zone Economique Exclusive

1. INTRODUCTION

Bien qu'ils soient différents à bien des égards, les petits états insulaires en développement ont des caractéristiques communes, liées principalement à leur petite taille et à l'inadaptation de leurs infrastructures. Pour mieux gérer les défis de cette situation sur son développement économique et social et la préparer pour mieux faire face aux impacts potentiellement catastrophiques des changements climatiques, la Guinée-Bissau a adhéré, en qualité de membre, au group des Petits États Insulaires en Développement (PEID). Le PEID (ou *Small Island Developing States (SIDS)*) a été reconnu, comme un groupe distinct de pays en développement confrontés à des spécificités sociales et économiques, et à une vulnérabilité environnementale, lors de la Conférence des Nations sur l'Environnement et le Développement (CNUED) et également connu comme Sommet de la Terre, en 1992 à Rio de Janeiro, Brésil. Le Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg de 2002, a rappelé que les PEID étaient un cas particulier pour l'environnement et pour le développement durable, compte tenu de leurs spécificités sociales, économiques et leur vulnérabilité environnementale. La Guinée-Bissau est un PEID, et aussi un pays moins développé (*Least Developed Country* – (LDC)).

La Conférence Mondiale sur le Développement Durable des PEID a eu lieu à la Barbade en 1994, avec le Programme d'action de la Barbade (PAB) pour le développement durable des PEID, auquel la Guinée-Bissau a adhéré. Le PAB traduit entre autres l'effort fourni pour atteindre les objectifs du développement durable, notamment en formulant et en appliquant des politiques, des stratégies et des programmes qui prennent en considération des objectifs de développement, et a demandé à la communauté internationale de coopérer avec les PEID pour l'application du PAB en fournissant les moyens nécessaires, y compris des ressources suffisantes, prévisibles, nouvelles et additionnelles, en application du chapitre 33 d'Action 21; en facilitant le transfert de technologies écologiquement rationnelles, y compris à des conditions concessionnelles et préférentielles. La rencontre mondiale convoqué par les PEID a l'île Maurice en 2005, a conduit à l'adoption de la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre du PAB, avec les domaines prioritaires suivants: i) Les Changements climatiques et la montée du niveau de la mer; ii) Les Catastrophes naturelles et environnementales; iii) La Gestion des déchets; iv) Les Ressources Côtières et Marines; v) Les Ressources Hydrauliques; vi) Les Ressources de la Terre; vii) L'Énergie; viii) Les Ressources touristiques; ix) Diversité biologique; x) Transports et communications.

L'objectif de ce rapport national est d'effectuer l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, tandis que importantes activités sont été *développées*, conformément décrit dans le rapport, sur laquelle la Guinée-Bissau a connu un retard dans la mise en œuvre de son Programme d'action, du à des difficultés d'ordre organisationnelle, les faibles capacités des ressources humaines, ainsi que par la carence des ressources financières. Malgré cela, la Guinée-Bissau est en train de démontrer sa volonté politique pour la mise en œuvre d'une politique de développement durable, ainsi que la préparation pour la célébration cette année, de l'Année International de Biodiversité. Le pays ne dispose pas encore de stratégie nationale pour le développement durable, en tant qu'instrument de politique pour le secteur, malgré l'existence d'un certain nombre d'instruments servant d'orientation à l'intervention dans le domaine de différents secteurs.

Ce rapport national devra donner à la communauté internationale l'occasion de procéder à une évaluation des progrès réalisés, les enseignements tirés et les différentes contraintes dans la mise en œuvre de cette stratégie et de s'entendre sur ce qui doit être fait pour remédier aux problèmes de vulnérabilité de la Guinée-Bissau en tant qu'un PEID.

Ce rapport de suivi des activités de la Guinée-Bissau comporte cinq parties. La première est relative à l'introduction; la deuxième décrit le contexte sociopolitique, économique et environnemental dans lequel ce premier rapport de la Guinée-Bissau pour la mise en œuvre de la stratégie est en train d'être fait. Il présente les opportunités et défis du pays pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.

La troisième section fait la description de la mise en œuvre de la stratégie de Maurice y compris l'analyse des activités à exécuter dans le cadre du développement durable. La section fait référence aux domaines prioritaires pour le progrès de la Guinée-Bissau, les bonnes pratiques ainsi que les étranglements et les défis sur: 1) Les Changements climatiques et la montée du niveau de la mer; 2) L'Energie; 3) Les Ressources Côtières et Marines; 4) Les Ressources Hydrauliques; 5) La Terre et la Biodiversité; 6) Les Catastrophes naturelles et environnementales; 7) Les Transports; 8) Le Tourisme.

La quatrième concerne les questions subsidiaires et émergentes, tels que les changements climatiques et le trafic de drogue; les questions sur le partenariat et le renforcement des capacités, ainsi que le commerce et l'investissement.

La cinquième et la dernière se réfèrent aux conclusions et les recommandations, qui ont soulevé quelques questions pertinentes pour le développement de la Guinée-Bissau et pour la mise en place d'une structure pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.

2. CONTEXTE

2.1 GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

La Guinée-Bissau se situe sur la côte de l'Afrique de l'Ouest, entre le Sénégal au nord, la République de la Guinée au sud-est et l'Océan Atlantique à ouest. Géographiquement, elle est constituée d'une parcelle continentale plate, avec quelques îles adjacentes et par une zone insulaire, dont les îles plus importantes sont l'Archipel des Bijagós, composé de 88 îlots parmi lesquels 21 sont habités et les autres cultivés pendant la saison de pluies. La Guinée Bissau constitue une des plus larges plateformes de la Côte Ouest Africaine (54.000 Km²).

Les procédures entamées par le Gouvernement de Guinée-Bissau pour l'élargissement de sa Zone Économique Exclusive à 300 miles maritimes, en principe, le pays bénéficiera de l'augmentation de son espace juridictionnel et économique, qui doit se traduire par une meilleure gestion des ressources halieutiques et éventuellement à une bonne application des ressources financières en résultant.

La Guinée-Bissau vient de réaliser son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), en mars 2009. Cet exercice permettra au pays de faire l'exercice de suivi-évaluation du Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DENARP), des programmes sectoriels, mais surtout d'améliorer la capacité du pays en termes de prévision et planification, sur la base des données fiables et actualisées. D'après les résultats préliminaires du RGPH, mené en mars 2009 par l'Institut National de la Statistique et du Recensement (INEC), l'effectif total de la population Bissau-guinéenne est estimé à 1.548.159, dont 755.859 est de sexe masculin et 792.300 féminin. Le taux de croissance de 2,54%, contrairement aux données du recensement de l'année 1991 qui était de 2,03%, avec une population totale de 979.203.

Cette analyse s'intéresse particulièrement au Secteur Autonome de Bissau (SAB), la capitale du pays, avec ses spécificités, un effectif de 384.960 habitants, soit 24,9% de la population totale du pays, et une densité de 4.967 habitants au km².

Une grande partie de population est concentrée dans les zones côtières et dépend beaucoup de l'exploration directe des ressources naturelles pour sa survie; les infrastructures sont également fortement concentrées ainsi sur les régions côtières (PANA, 2006).

2.2 SOCIO-POLITIQUE

La pauvreté affecte fortement la Guinée-Bissau, elle est caractérisée par un faible taux de scolarité et des infrastructures peu développées, une économie peu diversifiée et reposant essentiellement sur le secteur primaire, dont les principales productions sont le riz, la noix de cajou et les droits et licences de pêche. Les facteurs d'instabilité sociale, politique et militaire, constatés sur plusieurs années.

L'instabilité politique: L'instabilité politique continue, née du conflit politico-militaire de 1998, n'a pas permis la réalisation de grandes réformes au plan économique et social. Presque 25% des infrastructures nationales ont été détruites pendant le conflit politico-militaire.

Cependant, durant l'année 2009, sont encore survenus de graves incidents. Les événements des 1^{ers} et 2 mars 2009 – qui ont mené à la mort du Chef d'Etat Major des Forces Armées et du Président de la République, et ceux du 5 juin de la même année, qui se sont traduits par la perte de deux députés de la Nation et ont eu une influence négative sur la stabilité politique et la dynamique gouvernementale du pays (DENARP, 2009).

Santé et l'eau: l'espérance de vie en Guinée-Bissau est de 45.5 ans, avec un taux de mortalité infantile (moins de 5 ans) de 124 pour 1000 nés vivants et la mortalité maternelle de 1100 pour 100 000 nés vivants (PNUD HDR, 2008). La malaria, l'infection respiratoire aiguë, la diarrhée et la malnutrition sont des causes majeures de mortalité infantile. Selon l'enquête MICS (2006), entre 2000 à 2006, le nombre de décès pour 1.000 naissances vivantes est passé de 124 à 138 chez les enfants en général et de 203 à 223 chez les moins de 5 ans. La malaria est une maladie endémique dans tout le territoire national, résultant en 43% de consultation médicale et 58.7% de mortalité en milieu hospitalier. Le choléra est une maladie qui apparaît cycliquement en Guinée-Bissau et en Guinée-Conakry. La dernière épidémie a eu lieu en Guinée-Bissau en 2008 provoquant 14,229 cas, dont 225 décès ; un taux de mortalité de 1.6%. Le taux de prévalence de VIH/ SIDA est estimé à 5,6% (UNAIDS), le plus élevé en Afrique de l'Ouest. D'après l'UNICEF (2009) l'estimation de la prévalence du VIH à 7,9% au niveau des femmes enceintes, dont le nombre de femmes séropositives qui accouchent chaque année s'élève à 5.000.

En matière de santé, la Guinée-Bissau subit encore les conséquences de la destruction d'une grande partie du nombre limité d'infrastructures, lors du conflit politico-militaire de 1998. Ainsi, l'offre des services de santé de qualité est limitée par l'insuffisance d'équipements et un manque de ressources humaines tant au plan qualitatif que quantitatif (UEMOA/ PNUD (2008)).

L'eau est un facteur déterminant dans l'évaluation de la qualité des prestations de services de santé. Elle est pratiquement hors de portée pour la grande majorité de la population. Avec un système d'assainissement défaillant. De plus, 57% des installations sanitaires ne sont pas connectées à des réseaux d'égouts ou à des fosses septiques. D'après le PNUD (2006), la faible couverture en eau potable des grands centres urbains, surtout la ville de Bissau, serait, entre autres, due à des pannes fréquentes et à des coupures incessantes d'électricité.

Education: S'agissant de l'enseignement primaire, il convient de souligner que des progrès importants ont été réalisés, notamment en termes de taux de couverture scolaire, qui a triplé la capacité d'accueil les 20 dernières années. Le nombre d'enfants qui fréquentaient l'école primaire étant passé respectivement de 79.893 en 1991/1992 (rapport « Éducation Pour Tous, Bilan de 2000 ») à 151.019 en 1999/2000 (conformément aux données du projet Firkidja de la Banque Mondiale) et 252.479 en 2005/2006 (conformément au rapport sur la Révision des services sociaux de la Banque Mondiale de janvier 2009). En termes de taux brut de scolarisation, celui-ci est passé de 46,3% en 1990/ 1991 à 79,6% en 2000 et 102 % en 2006.

Néanmoins, malgré les progrès atteints, plusieurs facteurs empêchent la réalisation de l'objectif d'universalisation de l'enseignement primaire de qualité, desquels se détachent les suivants: Le grand pourcentage d'enfants admis en première année de l'enseignement primaire n'arrive pas à conclure les quatre premières années de scolarité, et encore moins les six années de l'enseignement de base jugées nécessaires pour garantir l'alphabétisation irréversible. Un autre facteur négatif est du au fait que beaucoup d'entre ceux qui finissent l'enseignement de base restent analphabètes dû à la faible qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent.

Criminalité: Le pays en tant qu'État en voie de développement n'a pas les moyens de prévenir et aussi de lutter contre la criminalité interne et en provenance de l'extérieur. En ce moment, le pays est victime de: (i) la

piraterie dans le domaine de la pêche à cause de son incapacité à exercer un contrôle sur la Zone Économique Exclusive (ZEE). (ii) L'utilisation comme plaque tournante du territoire national pour le trafic de la drogue vers l'Amérique et l'Europe fait que l'on assiste à des crimes organisés au niveau national, à l'aide d'armes à feu, soit pour assassiner des personnes, soit pour vol de biens matériels.

2.3 ÉCONOMIE

Pays en voie de développement et membre des PEID, la Guinée-Bissau fait partie du groupe de pays moins avancés (PMA), avec un PIB par habitant estimé en 2008 à 590 \$USD et un taux de croissance réel du PIB de 3,2%. D'après le Rapport Mondial sur le Développement Humain Durable des Nations Unies (2009), le pays occupe le 173^{ème} rang sur un total 182 pays, avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,396.

Le secteur primaire a absorbé environ 18,10% des dépenses totales inscrites en 2009 au Programme d'Investissement Public (PIP), avec 12,08% destinés au Développement Rural et 6,02% à la Pêche. Le secteur secondaire, formé des sous-secteurs de l'industrie et des mines, artisanat, énergie et le secteur privé, représentait 15,06% du PIB en 2008. Cinquante huit pour cent des dépenses d'investissement prévues en 2009 étaient affectées au secteur tertiaire englobant les infrastructures de base (réseaux terrestre, hydraulique, énergétique, de communication et l'urbanisme). Le dernier secteur, le quaternaire incluant la santé, l'éducation, le développement social, l'hydraulique urbain, l'assainissement de base, l'environnement, l'habitat et l'urbanisme et les projets liés à la gestion économique, représente environ 28% du PIB.

Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs macro-économiques du pays, caractérisés par un faible niveau de développement et de dynamisme du secteur privé, une faible diversification de l'économie, et une très basse performance au plan agricole.

Tableau 1: Principaux indicateurs macro-économiques de la Guinée-Bissau (2006-2010)

Indicateur	Années				
	2006	2007	2008	2009 (prévision)	2010 (projection)
Comptes nationaux et prix					
PIB nominal au prix du marché (en milliers de FCFA ¹)	165,8	182,8	205,6	212,2	223,6
Taux de croissance réelle PIB au prix du marché	0,6	2,7	3,3	2,9	3,1
Taux de croissance réelle PIB par habitant	-2,4	-0,3	0,4	-1,0	0,1
Indice de prix au consommateur	-0,1	4,6	10,4	3,6	2,5
Stock de la dette externe en millions de USD (sans arriérés externes)	993,3	1012,7	1040,0	1077,1	820,2

Source: Rapport de Suivi et évaluation du DENARP (2009), Ministère des Finances, FMI, BCEAO.

Impacts économiques de la mondialisation: La croissance réelle du PIB, qui est passée de 2,7% en 2007 à 3,3% en 2008 à cause en partie d'une légère augmentation de la production de noix de cajou, devrait chuter à 3% en 2009. Cette baisse est imputable aux effets de la crise économique mondiale. En termes de pouvoir

¹ USD 1 = FCFA 472 - 31/1/2010

d'achat, l'année 2008 a connu une inflation annuelle moyenne d'environ 10,4%, spécialement occasionnée par une forte hausse des prix des denrées alimentaires et des importations de carburant. Cette pression inflationniste devrait diminuer en tombant à 3,3% en 2009, avant de remonter à 3,8% en 2010 essentiellement à cause de la baisse du coût des importations en 2009.

Avec un secteur productif peu performant la Guinée-Bissau est très fragile au plan économique et dépend fortement de l'extérieur pour ses besoins en produits alimentaires et manufacturés. La balance commerciale est nettement déficitaire (15,6%), avec des exportations se situant à 15,5% (12,2% pour les biens et 3,3% pour les services) et des importations à 31,1%, dont 23,3% pour les biens et 7,9% pour les services.

En dépit d'une forte potentialité en ressources naturelles, la Guinée-Bissau, pour résoudre ses problèmes de trésorerie, est obligée de distribuer des permis de pêche et de stimuler la monoculture de noix de cajou, le seul produit stratégique dont la fluctuation des prix dépend de la conjoncture du marché international. Cette situation pourrait s'aggraver du fait des changements climatiques engendrés par la destruction de la biodiversité, de ses conséquences néfastes sur les secteurs vitaux de l'économie nationale, de la vulnérabilité vis-à-vis à l'économie mondiale. Les impacts économiques de la mondialisation sont très importants parce que le pays n'a pas les moyens nécessaires pour faire face aux conséquences directes de la récession mondiale alors qu'il vit pratiquement du commerce de produits de consommation venant de l'extérieur; des envois de fonds de la diaspora; de la vente de noix de cajou brute, dont le prix est déterminé par l'extérieur; et de la vente des droits de pêche aux navires étrangers.

2.4 ENVIRONNEMENT

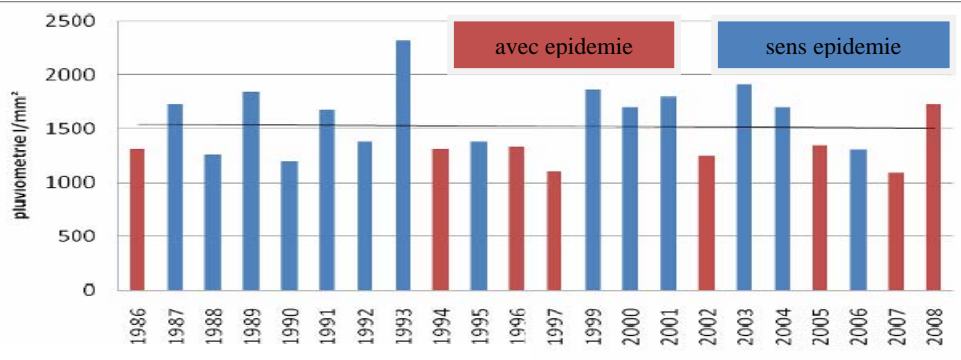
On assiste à une dégradation des ressources naturelles renouvelables à cause des pressions anthropiques aggravées par des facteurs climatiques aléatoires et provoquant entre autres, la perte de la biodiversité due au défrichement du couvert végétal. Il est important de signaler que la monoculture de noix de cajou occupe de plus en plus de surfaces cultivables au détriment d'autres cultures alimentaires, avec aussi l'occupation mauvaise du sol due au manque du zonage agricole (PANA, 2006).

On assiste aussi à une forte pression sur des mangroves due principalement au fumage du poisson et aussi, à la construction et à l'exportation illégale vers les pays voisins. La variation des facteurs climatiques et l'action anthropique augmentent aussi la vulnérabilité de la végétation et de la faune terrestres. Il y a une destruction accélérée de forêts, estimées à 30.000 - 60.000 ha/an, avec des effets négatifs sur la capacité courante de séquestration estimé à 15.738,43 Gg CO² atmosphérique (PANA, 2006).

La diminution de la pluviométrie et l'augmentation de la température, affectant le fonctionnement de l'écosystème aquatique continental, y compris l'estuarien, a pour conséquences la migration, l'adaptation et/ou la disparition de certaines espèces. La pollution organique provenant des campements de pêche contribue également au phénomène de modification des paramètres physico-chimiques (oxygène, turbidité, eutrophisation).

L'analyse des données de température et pluviométrie des dernières 20 ans montre une tendance pour la diminution de pluviométrie et une accentué tendance pour l'augmentation de la température moyenne annuelle. L'analyse des courbes moyennes annuelles de pluviométrie et des températures par rapport aux épidémies, montrent aussi que les années des épidémies correspondent aux années plus chaudes et de baisse pluviométrie.

Fig. 1: Pluviométrie annuelle, Guinée-Bissau 1986 -2008



Source: Service National de Météorologie

La diminution de la pluviométrie facilite l'augmentation de salinité des sols et des eaux superficielles, tout en fomentant ainsi la prolifération et la persistance du *Vibrio cholerae* dans l'environnement. Par exemple, la saison des pluies de l'année 2007 était irrégulière en terme de quantité et en termes de distribution spatiale (1.764,9 mm au Sud, dans 102 jours; 1.179,5 mm à Est dans 46 jours et 1.085,3 mm à Bissau dans 75 jours).

Toute la faune et la végétation de ces écosystèmes sont, à différents degrés, vulnérables tant aux facteurs climatiques qu'anthropiques. Malgré l'importante biodiversité, beaucoup d'espèces, telles que par exemple le Tortue marine (*Dermochelys coriacea*), le Lamantin (*Trichechus senegalensis*), les requins et les rayes *Carcharinidae* (*Rhizoprindon acutus*, *Carcharhinus limbatus*); *Rhinobatidae* (*Rhinobatos rhinobatos*, *Rhinobatos cemiculus*) sont menacées de disparition pour des raisons culinaires.

La vulnérabilité de la zone côtière de la Guinée-Bissau, liée aux phénomènes de changements climatiques, se traduit par une érosion côtière (un recul de la ligne de côte) d'environ de 5 à 7 mètres par an ; ce qui provoque une inondation des terres basses, la perte des mangroves, la destruction des infrastructures construites ainsi que la disparition de certaines espèces telles que les tortues marines, et les hippopotames.

Cette vulnérabilité est favorisée par les facteurs suivants: (i) la géomorphologie du littoral, notamment la basse altitude du relief; (ii) la configuration de la côte du nord au sud avec une profonde interpénétration entre la terre et la mer; et (iii) l'existence d'un delta marin actif avec une typologie estuarienne constituée par l'estuaire de Geba et l'Archipel des Bijagós (PANA, 2006).

3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA BARBADE ET LA STRATÉGIE DE MAURICE

3.1 CADRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Il n'existe pas encore une structure spécifique pour l'exécution et le suivi du Programme d'Action de La Barbade qui s'est converti en Stratégie de Maurice et qui n'a pas été mis en œuvre par la Guinée-Bissau. À partir de l'année 1980, une crise cyclique ponctuée par des coups d'États, dont le premier a eu lieu en 1980, et des remaniements fréquents de Gouvernement. Le pays a d'autres goulots d'étranglements tels que les faibles ressources humaines, le budget d'État très limité et l'accès difficile aux îles.

Comme on le constate dans le « draft », la finalité de la Loi de Base sur l'Environnement est d'optimiser et garantir une utilisation continue des ressources naturelles, condition essentielle à un développement durable, tout en fixant comme objectifs à atteindre: (i) l'équilibre biologique et la stabilité géologique avec la création de nouveaux paysages et la transformation ou la maintenance de celles existant; (ii) la maintenance des écosystèmes, indispensables à la vie, l'utilisation rationnelle des espèces vivantes et la préservation du patrimoine génétique ainsi que de sa diversité; (iii) la conservation de la nature, l'équilibre et la stabilité des différents habitats, notamment les aires protégées et réserves, de façon à établir un *continuum naturel*.

La Guinée-Bissau est en train de créer les conditions de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable qui est basé sur le respect de l'environnement par l'application adéquate des instruments légaux disponibles. Cependant, elle a déjà mis en place des structures et est en train d'exécuter un certain nombre d'activités qui entrent dans ce cadre. Le pays pourra atteindre son but si la communauté internationale lui accorde un appui financier accru et technique, sans oublier le renforcement des capacités de ses ressources humaines qui participeront au redressement du pays. Ce rapport couvre une période allant de 1994 à 2009.

3.1.1 - Réalisations Légales et Institutionnelles

Le pays ne dispose pas encore de sa stratégie nationale pour le développement durable, instrument qui pourrait aider à la mise en exécution de la stratégie de Maurice. Il serait pertinent d'analyser l'éventuel impact du fait que la tutelle du Point Focal des PIED se trouve au Ministère des Affaires Etrangères et non au niveau de l'un des départements technique d'État.

Le gouvernement a créé un Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable, chargé de coordonner les politiques en matière de l'environnement. Avec la création de cette structure, on attend dans un bref délai, la création des conditions pour l'élaboration d'un instrument de la Politique Nationale du Développement Durable.

Une Direction Générale de l'Environnement qui a la charge entre autres de mener des activités en vue de proposer des définitions et une stratégie en matière d'environnement urbain, de défense des consommateurs, de coordination des études, de planification et d'inspection des secteurs de l'environnement urbain.

Le Plan National de Gestion Environnementale (PNGE), approuvé depuis 2004, devant contribuer au développement socio-économique durable et soutenu du pays. Il faut préciser qu'une politique nationale sur le secteur de l'environnement, des lignes stratégiques et des actions à entreprendre a été définie. Elle intègre les principales préoccupations des autres secteurs de développement, non seulement en termes de conservation mais aussi de développement durable proprement dit. La politique nationale de gestion environnementale

définie par le PNAE, vise à contribuer au développement socio-économique soutenu de la Guinée-Bissau, et aide à la recherche de solutions pour garantir la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le contrôle de la pollution et l'assainissement de l'environnement, la conservation des ressources naturelles et le contrôle de l'avancée de la désertification, ainsi qu'à minimiser les impacts anthropiques qui influencent la modification climatique.

Donc, les objectifs pour la gestion durable des ressources naturelles, sont: (i) la création des conditions de production de riz irrigué au niveau national et de production horticole, par la valorisation des ressources en eau; (ii) améliorer les conditions d'accès aux sites de production et aux marchés de vente; (iii) améliorer les systèmes de conservation et de transformation des produits agricoles; (iv) faciliter la commercialisation des excédents de productions agricoles; (v) introduire et vulgariser les semences sélectionnées de qualité, adaptées aux différentes zones agro-écologiques et productives, aussi bien pour l'agriculture irriguée que pour les cultures pluviales; (vi) poursuivre l'introduction, l'évaluation et la diffusion de variétés performantes de plantes à racines, tubercules et légumineuses et promouvoir leur diversification.

L'adoption du PANA, visant entre autres, l'adaptation aux phénomènes des changements climatiques envers les secteurs plus vulnérables, tels que le domaine agricole (agriculture, forêt et l'élevage) et celui des ressources hydriques ainsi que de la pêche, qui a un impact économique important.

L'adoption de la Loi sur l'Évaluation Environnementale, qui ordonne la réalisation d'Étude d'Impact Environnemental préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes de développement. En cours d'adoption, le projet de Loi de Base sur l'Environnement donnera l'orientation politique et stratégique pour l'intervention dans le domaine de l'environnement, de façon générale.

Pour ce qu'il y est du Protocole de Cartagena, l'instrument de ratification a été déposé. Ce protocole cherche à garantir un niveau adéquat de sécurité dans le transfert, la manipulation et l'utilisation d'Organismes Vivants Modifiés (OVM) issus de la biotechnologie moderne, tenant compte la forte probabilité de son interférence avec le patrimoine génétique du pays. Les effets défavorables sont pris en considération, tout en tenant compte de la préservation et de l'utilisation durables de la diversité biologique, ainsi que des risques pour la santé et à l'environnement, avec un accent en particulier sur les mouvements transfrontaliers.

La Loi de Base sur l'Environnement: Instrument législatif que établi les bases de la politique de l'environnement dans le pays. Dans son texte il est consacré que toutes les personnes ont droit à un environnement équilibré et le devoir de lui défendre y compris l'État. Dans cette perspective, il a été défini que la politique de l'environnement à par finalité optimiser et garantir la continuité à l'utilisation des ressources naturelles, en tant que condition basique pour un développement durable.

A cet effet, sont été établi, et on doit citer quelques objectifs suivants: (i) l'existence d'un environnement propice à la santé et bien-être des personnes et au développement social et culturel des communautés; (ii) l'équilibre biologique et la stabilité géologique avec la création de nouveaux paysages et la transformation ou la maintenance de celles existantes; (iii) la maintenance des écosystèmes que supportent la vie, l'utilisation rationnelle des ressources vifs et la préservation du patrimoine génétique ainsi que de sa diversité; (iv) la conservation de la nature, l'équilibre et la stabilité des différents habitats, notamment les aires protégées et réserves, de façon à établir un *continuum naturale* (MRNA, 2008).

3.2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ELEVATION DU NIVEAU DE LA MER

Les phénomènes de changements climatiques ayant un caractère transversal, les solutions et les mesures d'adaptation à leurs effets devront s'appliquer à tous les secteurs directement concernés, notamment les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, ressources hydriques, zone côtière, santé et les scénarios climatiques. La Guinée-Bissau a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, depuis 1995, ainsi que le Protocole de Kyoto. Le pays a également ratifié les Conventions sur la Diversité Biologique et celle de la Lutte Contre la Désertification. Mais, en raison de certaines contraintes susmentionnées, il n'a pu suivre l'évolution des différentes activités prévues et procéder, en conséquence, à un début de mise en œuvre et de suivi des recommandations.

3.2.1 - Réalisations

Les activités exécutées dans la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et du Plan d' Action de la Barbade sont les suivantes:

Secteur agricole: (i) mise en place du système de production agro-sylvo-pastorale; (ii) construction de barrages anti-sel et/ou récupération de la capacité productive des sols de mangrove dans les rizières du nord (24 dans la région de Biombo; 2 à Oio; 8 à Cacheu) et au sud du pays (3 dans la région de Quinará et 3 aussi à Tombali); (iii) adoption de techniques de feux précoces en lieu et place des feux de forêt incontrôlés, surtout au niveau des régions Est (Bafatá et Gabú); (iv) introduction, au nord et à l'est du pays, d'essences forestières exotiques et à croissance rapide, comme sources d'énergie ligneuses et foyers améliorés, dans le cadre, entre autres, d'une stratégie de réduction de la consommation de bois.

Secteur de l'environnement: (i) Plus de onze millions d'USD ont été investi pour la mise en œuvre du Projet de Gestion de la Biodiversité et la Zone Côtière de la Guinée-Bissau (PGBZCGB), pour la période 2004-2010, visant le renforcement de la capacité nationale en matière de conservation de la nature et de conservation de la biodiversité, notamment à travers le renforcement de la gestion du réseau des aires protégées par l'IBAP. Le développement de la capacité nationale en matières d'études d'évaluation des impacts environnementaux en créant la Cellule d'Evaluation d'Impacts Environnementaux (CAIA) attaché à la Primature et, ainsi, la promotion de microprojets contribuant à la préservation de l'environnement à travers du fond mise en place par ce effet.

(ii) Le Programme Régional d'Aide à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (AGIR), destiné à la protection des couloirs transfrontaliers sur la faune sauvage. Le Programme National de Développement 2001-2010, qui se déroule dans la zone transfrontalière Guinée/Guinée-Bissau, correspondant aux bassins versants des fleuves Corubal, Cogon et Nunez, vise la préservation des écosystèmes les plus vulnérables (forêts et zone-refuge de la faune) et l'appui aux communautés locales dans la gestion des ressources naturelles. En outre, 10 zones de conservation communautaires ont été dotées de plans communautaires de gestion des ressources naturelles et 3 structures locales de gestion de ces ressources sont opérationnelles.

Reforme structurelle: (i) le Projet de Développement du Secteur Privé, entre 2000-2007, a permis l'élaboration des politiques de réforme du secteur économique, le renforcement des capacités des organisations du Secteur Privé et du secteur Public en matière de Réformes Légales et la création d'un environnement favorable des affaires.

(ii) Le Programme National de Bonne Gouvernance, mis en œuvre entre 2002 et 2004, avec pour objectif de renforcer les capacités en matière de gouvernance à différents niveaux. À titre d'exemple, il a aidé à formuler le Plan National de Gestion Environnementale (PNGA, 2004).

3.2.3 - Contraintes

Les contraintes dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sont, entre autres:

- faiblesses institutionnelles au niveau des acteurs-clés;
- faible niveau de connaissance des populations et acteurs-clés en matière de changements climatiques;
- imprévisibilité des effets des changements climatiques;
- manque de ressources suffisantes pour l'exécution;
- difficultés prévisibles dans le changement d'attitudes et de pratiques des populations.

3.3 ENERGIE

Une étude faisant l'inventaire du secteur énergie a révélé une forte consommation de combustibles ligneux, estimée à 256.440 tep (82%), utilisés principalement dans les activités domestiques et artisanales. La consommation des dérivés du pétrole, dans le transport et la production d'énergie électrique, se situait autour de 54.888 tep, soit 18% (MRNE, 2002).

Depuis des années le pays est confronté soit à des difficultés de ravitaillement des combustibles pour faire fonctionner les groupes électrogènes vétustes, soit à des pannes, ce qui fait qu'il n'y a pratiquement pas d'approvisionnement qu'il soit destiné à des fins domestiques ou pour d'autres services.

Par rapport aux chiffres de consommation interne annuelle fournis par la Stratégie Nationale et le Plan d'Action sur la Diversité Biologique, à savoir, 650.000 tonnes de bois et 137.000 tonnes de charbon, le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie (2002) a indiqué un niveau total aurait été de 2,1 millions de m³ en 1992 si les exportations clandestines de charbon de bois et l'ensemble des exportations officielles avaient été prises en compte. Bien sur qu'il y a d'autres sources d'énergie telles que le gasoil, consommé par l'entreprise EAGB et d'autres institutions d'Etat, des organismes internationaux, des privés y compris les résidences ; l'essence, à différentes fins. Le pays utilise aussi le gaz, les panneaux solaires pour profiter de l'énergie solaire.

L'incapacité de produire et de fournir régulièrement l'énergie électrique constitue l'une des principales entraves au développement de l'industrie de transformation et d'autres activités nécessitant le courant électrique. En ce qui concerne l'énergie solaire, le pays dispose d'un potentiel relativement important. A titre d'exemple, en ce moment le Bureau du PNUD a financé le système de fourniture d'énergie à partir de cette source aux bureaux des Gouverneurs Régionaux, ainsi qu'au Centre de Santé de Contabane, dans la région Sud du pays.

3.3.1 - Réalisations

Le Projet Sous-Régional de Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), en cours de préparation, prévoit le ravitaillement en énergie hydro-électrique de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et du Sénégal. La construction des barrages hydro-électriques donnera une opportunité significative pour la création au niveau sous-régional de l'énergie en Afrique de l'Ouest, avec la prévision du lancement de projets en 2010 dans le bassin du fleuve Gambie. La BAD et la Banque Islamique de Développement vont financer des projets initialement en Guinée Conakry et le Sénégal avec la production total de 1.350 GW par an. La Guinée-Bissau a un potentiel pour la construction d'un barrage hydro-agricole dans la vallée du fleuve Geba (RDN, le 15 janvier 2010).

Les Termes de Référence du Projet Multisectoriel de Réhabilitation des Infrastructures (2009) envisagent une autre possibilité d'amélioration de la capacité de production et de ravitaillement de la ville de Bissau à travers la mise en place, à terme, d'une centrale thermique de 25 MW, en vue de restaurer une qualité de service

acceptable au niveau de la fourniture d'eau et d'électricité à Bissau, dont la capacité actuelle est de 3 MW, et de relancer le développement de ces deux sous-secteurs.

Le Projet Carbonisation (1997-2001), financé par la FAO et exécuté par le Ministère des Ressources Naturelles et l'Industrie, ayant appuyé la formation des charbonniers à la production du charbon végétal à travers le four à haut rendement, tout en respectant le code éthique du processus, en vue d'une utilisation rationnelle des ressources ligneuses.

3.3.2 - Contraintes

On assiste maintenant à la coupure indiscriminée de la mangrove pour le fumage le poisson, la construction, l'exportation clandestine vers les pays voisins, à l'usage domestique, etc. Aucune région du territoire national n'échappe aux problèmes de destruction continue des ressources naturelles.

On assiste actuellement à une coupure indiscriminée de la mangrove pour le fumage du poisson, la construction, son exportation clandestine vers les pays voisins. Pour illustrer cette situation, selon SCET International (1978), la superficie de la formation des mangroves qu'en 1978, composée de Rhizophora, Avicennia, Laguncularia et Conocarpus, était de 287.000 ha, c'est-à-dire, d'environ 10% du territoire national, mais en 1993, le GEOSYSTEMES, a affirmé que son aire est passée à 250.761,1 ha, soit 7% du territoire national.

Face à la vétusté des installations des centres de production électrique et au coût élevé de production d'énergie, une faible minorité a accès au courant électrique.

3.4 RESSOURCES COTIERES ET MARINES

La zone côtière de la Guinée-Bissau, très riche du point de vue biologique, reste fragile en raison de ses caractéristiques physiques. On y trouve une diversité d'écosystèmes forestiers, de mangrove, d'eau douce, intertidale et marine où se concentrent des espèces rares et endémiques, auxquelles s'ajoutent celles venant du Paléarctique Occidental (PANA, 2006). Cette importante richesse écologique constitue un véritable potentiel économique, dont l'exploitation peut contribuer de façon très significative à l'essor de l'économie nationale, notamment à travers l'écotourisme, l'exploitation forestière et les pêches.

Pour avoir l'idée de retombées économiques que résulte de vente de droits de pêche industriel, pour l'année 2009, le pays a reçu environ 2 billions de Francs CFA (\pm 4.500.000 \$USD) et 7 millions d'Euros en tant que contrepartie.

3.4.1 - Réalisations

Concernant les projets d'utilisation durable, de gestion et de valorisation des ressources côtières et marines, la Guinée-Bissau a :

- adhéré à la Commission Sous-Régionale de Pêche;
- intégré le PRCM (Programme Régional Côtière Marine) ;
- créé le Bureau de la Planification Côtière;
- obtenu l'officialisation par l'UNESCO de la Réserve de la Biosphère Bolama-Bijagós;
- créé le Parc National Marin João Vieira – Poilão;
- mis en place de l'Observatoire sur l'Archipel des Bijagós;
- lancé les travaux d'exécution du Projet ACCC;
- initié le processus de suivi des espèces.

Le sous-secteur de la pêche artisanale contribue énormément au développement socio-économique du pays. Le Quatrième Rapport National sur la Biodiversité (2009) fait ressortir qu'un objectif sectoriel du cadre de redéfinition de la politique et des stratégies de développement durable des pêches, fixé par le gouvernement, est d'atteindre une exploitation économique et environnementale soutenue des ressources marines en vue de contribuer à la croissance économique et au bien-être des populations.

Selon le même rapport, une forte pression est exercée sur cette ressource du fait du phénomène de la pêche illégale et du non respect des réglementations en matière de pêche, aussi bien sur le plan artisanal qu'industriel. La fiscalisation des activités de pêche doit constituer la priorité absolue dans ce secteur, afin de réduire de façon drastique la pêche illégale et la pression sur les ressources.

Le Plan Stratégique de Développement de la Pêche Industrielle a été élaboré et validé cette année. Des réserves de pêche ont été créés en 2008 et en 2009 dans les régions des Fleuves « Grande de Buba », « Cacine » et « Cacheu (y compris l'Apidjo) », mais également de la Lagune de « Cufada » et des Iles de « Canafaque » et de « Meio »

En vue de l'amélioration des conditions de commercialisation du poisson, le port de Pindjiguiti à Bissau, a bénéficié de travaux de réhabilitation en 2008. Dans le domaine de la fiscalisation des activités de la pêche, les actions suivantes ont été entreprises: (i) élaboration d'une Stratégie et plan d'actions pour le contrôle et la fiscalisation de la ZEE ; (ii) création et opérationnalisation de points de vigilance avancée couvrant les localités de Bubaque, Cacheu, Cacine et l'Île de Caravela; (iii) formation de 110 marins dans les techniques de la pêche et 30 opérateurs privés dans le secteur de la micro-finance; (iv) formation de 40 techniciens dans les domaines du froid industriel, océanographie, biologie, statistique de la pêche, vétérinaire, contrôle de qualité et technologie de la pêche; (v) recyclage régulier des techniciens affectés au laboratoire d'analyse des produits de la mer. Environ une vingtaine de femmes ont bénéficié de formation dans le domaine de la transformation du poisson; (vi) formation de quelques enquêteurs en vue de l'analyse de captures des produits de la mer par les pêcheurs artisanaux.

Les procédures entamées par le Gouvernement de Guinée-Bissau avec l'appui du Gouvernement Norvégien pour l'élargissement de sa Zone Économique Exclusive (ZEE) à 300 milles maritimes (d'après l'information officielle d'une source du Secrétariat d'Etat à la Pêche), en principe, il y aura un surplus des ressources disponibles, et, par conséquent, plus de retombées économiques. Mais, tenant compte qu'en ce moment le pays a des difficultés pour couvrir au-delà des 60 milles, il faudrait pour cela créer des conditions réelles au niveau national pour surveiller toute la zone en référence. (Grâce à cette procédure, le pays bénéficiera de l'augmentation de son espace juridictionnel et économique, qui doit se traduire par une meilleure gestion des ressources halieutiques et éventuellement à une bonne application des ressources financières en résultant).

Entretemps, avec l'appui financier de la BAD, le Port de Bandim est en train d'être réhabilité, ayant pour but de contribuer à la réalisation du sectoriel suivant: contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. L'objectif du projet est le suivant: la promotion de l'activité de pêche au niveau national.

Les résultats escomptés du projet sont les suivants:

- Appui institutionnel et le recyclage de 201 personnes au niveau de la production et 91 personnes au niveau de l'encadrement administratif;
- La création d'un environnement favorable à l'installation du secteur privé dans la pêche industrielle par la mise en place d'un code d'investissement attractif;

- La création des conditions favorables au débarquement de la production artisanale et industrielle y compris la construction d'un quai de pêche de 360 mètres et l'aménagement de 2 ha pour les industries à terre, les ateliers de réparation, la construction d'un marché;
- Une gestion rationnelle des ressources halieutiques par la recherche d'accompagnement et la surveillance maritime avec l'acquisition de 3 vedettes de surveillance, la gestion rationnelle des stocks;
- L'organisation, la gestion et la mise en place du personnel et des moyens nécessaires à la bonne exécution des activités du projet.

3.4.2 - Contraintes

Les différentes contraintes sont:

- capacité limitée pour assurer la surveillance des ressources, particulièrement côtières
- capacités humaines et institutionnelles limitées
- absence de ressources financières pour la mise en œuvre de solutions alternatives, telles que l'adaptation aux effets des changements climatiques;
- conditions économiques et sociales difficiles;
- quasi-inexistence de textes législatifs et réglementaires;
- Exploitation de sable sur les plages pour la construction, provoquant entre autres, la destruction de la mangrove ayant comme conséquence immédiate l'accélération des phénomènes d'érosion.

Les contraintes dans la pêche artisanale sont nombreuses: capacité limitée pour exercer un contrôle dans la zone sous la juridiction du pays; les produits de pêche en provenance de la Guinée-Bissau sont soumis à des barrières liées aux normes sanitaires et au contrôle de qualité (CQ); le manque d'infrastructures et services adéquats; l'absence d'une flotte de pêche en mesure d'empêcher la pêche illégale; la faible capacité nationale pour apporter une valeur ajoutée aux produits.

Le Port principal de Bissau (Cais), aurait besoin d'une réhabilitation urgente, car si l'actuel taux de sédimentation se maintient, le Port sera inaccessible d'ici très peu de temps pour les navires de cargaison, ce qui conduira à l'augmentation des prix des produits manufacturés à l'étranger.

3.5 RESSOURCES HYDRIQUES

Au plan hydrographique, la Guinée-Bissau dispose de très grandes potentialités. Ses côtes sont baignées par de nombreux fleuves et rivières. On note, entre autres, les fleuves Cacheu, Mansoa, et Corubal. Tous ces fleuves présentent de larges embouchures, dont certaines sont navigables. Les deux principaux fleuves d'eau douce: le fleuve Corubal et le fleuve Geba (MRNE, 2005).

Les ressources en eau souterraines sont essentiellement utilisées pour le ravitaillement en eau potable, et, dans une certaine mesure, par certaines industries et fermes. Les basses altitudes du territoire conjugués avec la forte amplitude de la marée font que l'effet de la marée se fait sentir jusqu'à 150 Km à l'intérieur du pays. Le pays dispose de ressources halieutiques marines et d'eau douce considérable avec une pluviométrie pouvant atteindre 2.500 mm de précipitations dans certaines zones au sud du pays. Le pays a une grande diversité écologique et un potentiel touristique très varié. Les conditions naturelles sont assez favorables à de telles activités. En outre, la densité du réseau hydrographique et ses caractéristiques confèrent aux régions côtières du pays une richesse écologique considérable et des potentialités agricoles et halieutiques certaines.

Malgré cette richesse nationale en ressources hydrauliques, les informations concernant les taux de couverture en eau potable ou d'assainissement varient en fonction des sources (Rapports de consultation, institutions

d'Etat, organismes internationaux). D'après MICS, 2006, 59,9% des personnes utilisent les points d'eau potable améliorés et 11,4% utilisent les installations sanitaires améliorées.

3.5.1 - Réalisations

Le Schéma Directeur du secteur Eau et Assainissement est actualisé et permet une programmation jusqu'à 2015. Cet instrument a défini la politique et la stratégie en matière de gestion et utilisation de ressources, d'aménagements, de besoins et pratiques de la population, d'agriculture et d'industrie. Quelques études sont réalisées dans le domaine de gestion des ressources en zones rurales et urbaines.

Le ravitaillement à la ville de Bissau se fait à travers l'exploitation d'une zone avec des puits profonds et un réseau d'adduction sous-dimensionnée par rapport aux besoins réels des utilisateurs. Seulement 32% des consommateurs ont accès à l'eau potable et près de 64% utilisent l'eau de puits traditionnels n'offrant aucune garantie au plan sanitaire.

Entretemps, entre mars et août 2009, au niveau national, un Projet sur la mise à jour du Schéma Directeur d'Eau et l'Assainissement est en cours d'exécution, avec le financement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Union Européenne (UE), qui ont commencé par une série d'inventaire au niveau national sur les points d'eau modernes, des systèmes d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. Les autres activités prévues sont: (i) révision du code de l'eau et de la réglementation/administration de l'eau, (ii) État des lieux de la qualité de l'eau, (iii) Analyse économique et financière du secteur, (iv) Préparation du plan d'actions de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) de manière concertée et participative et (v) la synthèse des actions du PNUD qui doivent permettre d'élaborer le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA), sa validation et son adoption. De signaler que le PNUD dispose déjà de la « Synthèse hydrogéologique des ressources hydrauliques du pays », ainsi que le rapport Objectif Millénaire pour le Développement-Sommet Mondial pour le Développement Durable (OMD-SMDD), qui sera soumis aux autorités cette année.

Ce travail sera exécuté avec la participation de beaucoup des structures d'Etat - Ministère des Ressources Naturelles, Ministère de la Santé, Ministère d'Intérieur, Ministère d'Administration du Territoire, Ministère d'Agriculture et Développement Rural et l'Institut des Statistiques et du Recensement (Rapport UNDAF, 2009).

Le Programme de gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Fouta Djallon (GIRN-MFD), du PRAI-MFD a pour objectif de garantir à long terme la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles du massif afin de contribuer à améliorer les niveaux de vie de la population vivant dans les hauts plateaux. Les pays bénéficiaires sont: La Gambie, La Guinée, La Guinée-Bissau, Le Mali, La Mauritanie, Le Niger, Le Sénégal et la Sierra Leone.

Le massif du Fouta Djallon (MFD) est constitué de plusieurs hauts plateaux qui sont situés au centre de la République de Guinée et se prolongent en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et en Sierra Leone. Ce massif constitue les sources de plusieurs grands fleuves internationaux en Afrique de l'Ouest, dont la Gambie, le Niger et le Sénégal, ainsi que de nombreuses rivières.

L'objectif de développement du programme, d'une durée de dix ans, est d'instaurer une gestion durable des ressources naturelles sur le moyen et long terme (2025) en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des régions directement ou indirectement tributaires du MFD.

3.5.2 - Contraintes

D'après le Plan Stratégique du Ministère des Ressources Naturelles, le débit du fleuve Geba et celui de Corubal a baissé. Cette baisse, observée depuis 1970, est due à la sécheresse et est de l'ordre de 25% pour le Corubal et entre 25 à 50% pour le Geba. Il faut également noter que la construction du barrage d'Anambé et de deux autres (Nhanduba et Cuncande), en amont du fleuve Geba (Kayanga/Sénégal), a contribué à la réduction du débit dudit fleuve (MRNE, 2004).

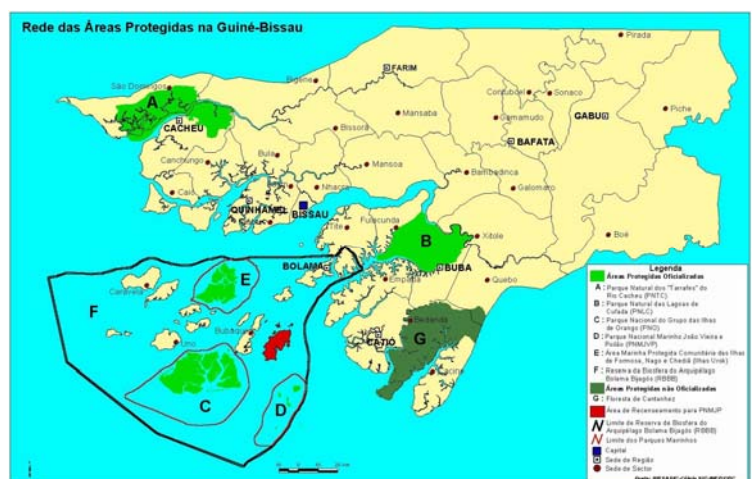
La première Communication Nationale sur le Projet Changements Climatiques (MRNE, 2004) renforce l'argument selon lequel le paramètre climatique le plus déterminant dans la baisse du débit des fleuves est la pluviométrie, si l'on se réfère à la diminution de l'ordre de 10 % dans la zone côtière et de 15 % en moyenne à l'intérieur, entre 1941-1969 et à partir de 1970. Cette diminution a affecté négativement la recharge des aquifères superficiels non confinés d'une part, et le débit des fleuves d'autre part, en favorisant ainsi la progression de la langue saline. Une étude réalisée dans le bassin du Fleuve Corubal, a démontré qu'il y a un rapport direct entre la pluviométrie et l'écoulement superficiel des eaux fluviales.

Une bonne partie de la population Bissau-guinéenne puise l'eau à partir des puits traditionnels pendant la période de soudure, mais durant la saison de pluies un nombre significatif de la population vulnérable se ravitaille dans ces puits qui sont fréquemment contaminés ayant comme conséquence immédiate l'invasion des maladies d'origine hydrique, notamment le choléra.

3.6 TERRE ET BIODIVERSITE

Dans le cadre de la politique de conservation des ressources du sol ainsi que les ressources naturelles, le pays a adhéré à des conventions relatives à cette problématique. L'agriculture constitue la principale activité économique et la principale richesse du pays. Ce secteur dispose de ressources forestières importantes, à peu près 2 millions d'ha, représentant 56% du territoire national, des potentialités en terres agricoles de l'ordre de 1,2 million ha (FAO, 2009). L'agriculture contribue pour environ 52% du PIB, plus de 50% des produits d'exportation et emploie à peu près 80% de la population active. L'exploitation des ressources naturelles de l'agriculture, des forêts, de l'élevage et de la pêche constitue donc la base de l'économie nationale.

Cette abondance relative en ressources naturelles renouvelables reste toutefois confrontée à une dégradation constante du fait des pratiques actuelles péjoratives marquées par un régime foncier qui incite à une course à la monoculture de l'anacardier comme arbre marqueur du foncier, une agriculture itinérante sur brûlis, la coupe anarchique de la mangrove et des formations forestières (une superficie moyenne de 50 000 ha de forêts défrichées chaque année) pour satisfaire les besoins de bois d'œuvre et en bois d'énergie, une érosion côtière accompagnée de la salinisation des terres agricoles du littoral, la destruction des peuplements de rôniers et de palmiers à huile pour installer des cultures ou pour la fourniture de bois de construction. La fabrication du charbon de bois, le fumage du poisson et la transhumance figurent aussi parmi les principales causes de la déforestation accélérée.



Par ailleurs, on remarque un déboisement des espèces naturelles au profit de la culture d'anacardiens dont les conséquences sur la dégradation des sols sont déjà visibles, la dégradation des terres agricoles due à une utilisation de techniques non appropriées pour la DRS/CES, la salinisation et l'acidification des bas fonds.

La dégradation des terres et la désertification constituent donc de nos jours, une menace réelle pour la production agricole et pour l'économie nationale du pays en général. La constante régression du couvert végétal et la dégradation des conditions de vie des populations due à la faible performance du secteur agricole entraîne une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles renouvelables et accroît sans cesse le niveau de pauvreté déjà remarquable.

La Guinée-Bissau envisage de commencer, à très brèves échéances, l'exploitation de son phosphate avec la participation du Gouvernement de l'Angola. Les estimations donnent une durée de 40 ans pour exploiter la réserve de meilleure qualité, avec une période additionnelle de 200 ans si la réserve de qualité inférieure était commercialement viable. Ce minéral rapportera annuellement 90 millions de dollars US, à raison de 600.000 tonnes de phosphate brut au prix de 150 dollars US la tonne. La réserve de bauxite est estimée à 113 millions de tonnes, avec une production annuelle de 125 millions de dollars US, correspondant à un taux d'exploitation de 5 millions de tonnes, au prix de 25 dollars la tonne.

La zone côtière de la Guinée-Bissau est internationalement reconnue en terme de conservation et de protection de la biodiversité, tant par le nombre et la variété d'oiseaux que par la grande étendue de ses mangroves. Elle se distingue également en tant que zone principale de reproduction d'espèces variées de poissons, de crevettes et de mammifères marins sur la côte de l'Afrique de l'Ouest.

3.6.1 - Réalisations

Biodiversité et Aires Protégées: L'Institut pour la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) a été créé en 2005, par un décret gouvernemental, avec l'objectif de proposer, coordonner, et exécuter la politique du Gouvernement et des actions concernant à la sauvegarde des écosystèmes, la biodiversité, les aires protégées ainsi que promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles au niveau national.

Le Projet Planification Côtière (1982-2010), avec l'objectif d'effectuer l'aménagement du territoire, promouvoir le développement socio-économique, la conservation des ressources naturelles de la zone côtière, à travers d'une gestion intégrée de la zone côtière. Cette structure était à l'origine de la création des premières aires protégées au niveau national.

L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Diversité Biologique, par le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Energie en 2002, qui a permis la réalisation d'une série d'activités menées par différents acteurs (y compris les Ministères et société civile). Dans cette perspective, quelques instruments stratégiques ont été élaborés, à savoir: la création d'Aires Protégées; l'élaboration de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité.

L'adoption de la Loi Forestière, qu'est un instrument juridique régulateur qu'à pour objectif promouvoir la gestion rationnel des ressources forestières ayant pour but optimiser sa contribution pour le développement économique, social, culturel et scientifique du pays, en accord avec l'intérêt national, régional et local.

Terre: Une nouvelle loi a été adoptée en 1998 (Loi N° 5/98 du 23 avril 1998) qui modifie en profondeur la logique de l'appropriation de la terre en se fixant trois grands objectifs, a) garantir la terre aux communautés locales, b) incorporer le régime coutumier de la terre dans le droit, ainsi que les institutions qui le représentent, c) encourager l'investissement dans la terre à travers la création d'une valeur marchande de la terre.

Ainsi, cette loi a consacré le droit d'usage coutumier de la terre avec quelques innovations. Un régime nouveau dit qu'elle soit urbaine ou rurale permet de reconnaître un usage "perpétuel" (définitif ou temporaire). Une autre innovation de cette nouvelle loi consiste dans la création du mécanisme d'impôt qui vise entre autres, à augmenter l'efficacité de l'usage de la terre, décourager la constitution ou le maintien de grandes propriétés rurales de grandes échelles sur lesquelles l'usufruitier n'a pas la capacité de lui donner une rentabilité économique. Cette loi prévoit, également la création de commissions foncières, afin de garantir sa mise en œuvre et d'assurer la coordination entre les différents niveaux d'intervention dans l'utilisation de la terre, ce qui fait intervenir la notion de gestion foncière.

Sécurité Alimentaire: Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA) a pour objectif global d'accroître la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le souci d'une justice sociale, en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres.

De manière plus spécifique, le PNSA vise la diversification des activités des producteurs ruraux, à travers des augmentations rapides de la productivité des petits agriculteurs dans les domaines des productions végétales, animales et halieutiques ; la réduction des variations annuelles de la production et l'amélioration de l'accès général à la nourriture, la réduction de l'exode massif actuel des populations rurales vers les villes par la création des emplois aux jeunes ruraux et ceux des villes, en les insérant dans les circuits de transformation et de commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales; la réduction de la pauvreté touchant une part importante de la population, surtout les plus vulnérables.

Agriculture: Les Objectifs généraux du Gouvernement en matière de politique agricole sont les suivants, a) Garantir la sécurité alimentaire, b) Augmenter et diversifier les exportations agricoles, c) Assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales, et d) Améliorer le cadre de vie des populations rurales. Ils visent à parvenir à une croissance de l'économie agricole qui s'accompagne d'un développement humain et d'une viabilité à long terme du développement du pays. Ils s'inscrivent dans le cadre de la politique de désengagement progressif de l'État des secteurs productifs en faveur du secteur privé et d'une plus grande responsabilisation et participation des populations des communautés rurales dans les actions de développement.

Mise en œuvre de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) en 1989 et de son Plan d'Action adopté depuis 1997, à partir duquel le Gouvernement a déjà entrepris quelques actions, notamment dans le cadre du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) et le Programme Régional pour la Sécurité Alimentaire (PRSA). Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA) est en cours de l'élaboration avec l'appui de la FAO.

La stratégie agricole, élaborée dans un contexte marqué par une dynamique d'intégration avec l'adhésion des pays de l'UEMOA, constitue actuellement le cadre de référence de la politique suivie dans le domaine de l'élevage. Elaborée en Guinée-Bissau en 2009, pour une période d'exécution jusqu'à 2015 en adéquation avec le document de DSRP préconise dans ses quatre axes: (i) Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et assurer la stabilité macroéconomique; (ii) Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois; (iii) Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base; et (iv) Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables.

Dans ses orientations le document affirme assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales, tout en essayant de maintenir en état d'équilibre le capital national de ressources naturelles (forêts, sols, eau, biodiversité) à travers un niveau acceptable d'exploitation et la réalisation d'actions appropriées de préservation et de conservation.

Le Projet Agro-Sylvo-Pastoral (1990-2002), financé par la Coopération Hollandaise et exécuté par le Ministère du Développement Rural, ayant combattu la dégradation de la terre et assuré la gestion des ressources agro-sylvo-pastorales à l'Est du pays. Il a beaucoup contribué à la sensibilisation des paysans en matière de lutte contre la dégradation des ressources naturelles et à leur responsabilisation dans la gestion des ressources forestières à travers le programme de gestion de Forêt Communautaire.

3.6.2 - Contraintes

Le pays était confronté à des difficultés financières pour mettre en œuvre la LPDA ainsi que le PAN/LCD.

De plus, il se pose le problème du renforcement et de l'amélioration des capacités techniques des ressources humaines nationales. La perte de la biodiversité causée par la déforestation et d'autres motifs est préoccupante. La tendance à la monoculture de l'anacarde, dont la conséquence est la réduction des superficies en jachère, est également un motif de préoccupation tant qu'une loi réglementant le secteur du foncier rural n'est pas en vigueur.

3.7 CATASTROPHES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

La Guinée-Bissau, est un pays vulnérable aux catastrophes de façon générale. Elle est soumise à des risques d'érosion, d'inondations côtières, les épidémies, les changements climatiques, et les accidents de transport dans les îles. En tant que pays côtier comportant une zone insulaire, avec la ligne de côte qui est en train de reculer, 5 à 7m par an, en raison des phénomènes de changements climatiques. Les populations résidant dans ces zones à risque où l'infrastructure sanitaire est précaire, sont isolées du reste du pays parce que le pays ne dispose pas d'un système de transport permettant une évacuation en cas de besoin.

Les épidémies de Choléra sont cycliques en Guinée-Bissau, avec les cas des 2008 et celui de 2007 (159 cas et 7 décès), 2006 (51; 0), 2005 (24,969; 411), 2004 (227; 3), 2002-3 (1,132; 8), 1998 (16; 0), 1997 (20,382; 89), 1996 (6,549; 69), 1994 (15,719; 290), 1987 (6,000; 68), et 1986 (200; 57) (MINSAP, 2009). Il y a un risque d'augmentation cette et d'autres maladies d'origine hydrique, tels que la dengue et la fièvre jaune, comme conséquence des changements climatiques et fragilité des systèmes de santé.

3.7.1 - Réalisations

Il y a cependant quelques comités de coordination sectoriel tels que le Comité Interministériel National de Prévention et de Lutte contre l'épidémie (CNPLE) qui a élaboré les Plans Stratégique National de Prévention et de Lutte contre la cholera et à coordonné les interventions sur la prévention et réponse de l'apparition de choléra en 2008 et 2009. Tenant compte qu'il n'y a pas eu de cas à l'année 2009 ce que démontre un engagement du Ministère de la Santé Publique et du Ministère des Ressources Naturelles et l'Energie, ainsi que d'autres partenaires dans les interventions, tels que dans le traitement à l'eau et aussi à la communication pour le changement des comportements. Le Comité National de Prévention et de Lutte Contre le Grippe Aviaire qui a élaboré le Plan National Stratégique de Prévention et de Lutte contre la Grippe Aviaire, auquel s'est ajouté un Plan Stratégique de Communication; le Groupe partenaire pour la sécurité alimentaire. Le CNPLE a organisé aussi d'activités de prévention et riposte contre les maladies potentiellement épidémiques comme la dengue qui est présente au Cap-Vert.

Après la catastrophe de janvier 2009 suite a laquelle il y eut la perte de plus de 70 vies humaines et de matériel lors du naufrage de pirogues, le gouvernement a établi un processus de mise en place des structures de Service National de Protection Civile (Plateforme Nationale pour la réduction des risques et désastres) et une Commission Nationale pour la Gestion des Catastrophes Naturelles, dans le cadre du Secrétariat d'État de

l'Environnement et au Développement Durable. La structure de Protection Civile Nationale aura la fonction de mettre en place le Cadre d'Hyogo, pour la réduction du risque des désastres et aussi de coordonner l'intervention dans ce domaine au niveau national.

3.7.2 - Contraintes

Nonobstant l'absence de la mise en place de la structure de Protection Civile et de la Plateforme Nationale pour la réduction des risques, il n'existe pas encore de système national qui coordonne plusieurs risques qui menacent potentiellement le pays.

Il est prévu grâce à la Protection Civile Nationale l'élaboration d'un plan national de contingence en 2010 pour prévenir et apporter une réponse aux risques de vulnérabilité des catastrophes et désastres naturels, mais jusqu'à présent rien n'a été fait pour la mise en place cette structure, que s'inscrit dans le cadre d'Hyogo, que prévoit des actions pour la réduction des risques et désastres.

3.8 TRANSPORT

Le système de transport et de communication dans la partie continentale et à travers les îles est très peu développé, extrêmement difficile, peu sécurisé et cher. La faible fréquence des communications maritimes et l'absence quasi totale de déplacements aériens isolent la partie insulaire, causant ainsi un sérieux goulot d'étranglement au niveau de la circulation des personnes et des biens. Ce qui constitue un véritable handicap pour le développement harmonieux et durable du pays. Ce genre d'accident arrive de temps en temps avec des petites embarcations à cause des coûts prohibitifs des moyens de transport sûrs et de qualité pour faire la liaison dans la zone insulaire.

Même au niveau continental, la mauvaise qualité et la faiblesse du réseau routier rendent difficiles la circulation des personnes et l'écoulement de la production vers les marchés et centres commerciaux. Ce qui a pour conséquence une hausse des prix des divers produits de consommation.

Du fait de la faible densité du réseau routier, l'accès aux localités situées à l'intérieur du pays reste difficile. Cette situation est plus accentuée au niveau de les parties nord et sud et plus particulièrement dans la zone insulaire, où les moyens de transports sont à la fois rares et non performants.

3.8.1 - Réalisations

La mise en place très récemment d'un pont trans-ouest-africain, faisant la liaison entre le nord-ouest du pays et la République du Sénégal, tout en facilitant la communication avec cette dernière, contribue largement au désenclavement de la région de Cacheu. Un autre ouvrage devra prochainement relier la région centre à celle de Farim au nord du pays, et au Sénégal.

Le Port de Bandim, dont la réhabilitation est financée par la BAD, contribuera entre autres, à la création des conditions favorables au débarquement de la production artisanale et industrielle par la construction d'un quai de pêche de 360 mètres et l'aménagement de 2 ha pour les industrie à terre, la surveillance maritime avec l'acquisition de 3 vedettes de surveillance.

3.8.2 - Contraintes

La capacité financière du pays est limitée pour la mise en place d'un système de réseau de transport terrestre, maritime et aérien, avec des infrastructures adéquates au sol (y compris un réseau routier goudronné, aérogare, pistes d'atterrissage). Les difficultés subsistent pour désenclaver l'ensemble des régions du pays afin de faciliter la circulation des personnes et des biens et stimuler ainsi la production de la richesse nationale.

3.9 RESSOURCES TOURISTIQUES

Bien que la Guinée-Bissau n'ait pratiquement aucune tradition comme destination touristique, elle a la potentialité pour le développement de ce secteur. Une stratégie de développement complète de tourisme a été formulée en 2001 en étroite collaboration avec la Direction Général du Tourisme au Ministère du Commerce et Industrie. Cette stratégie a identifié l'ensemble des interventions stratégiques et pratiques dont aucune n'a été mise en application jusqu'aujourd'hui. A fin d'éviter les conséquences probablement irréversibles des futurs investissements non planifiés, une mise à jour et l'exécution de cette stratégie sont essentielles.

La ressource primaire de la Guinée-Bissau est l'Archipel de Bijagós. C'est l'unique archipel de l'Afrique de l'Ouest, protégé des marées rapides et des bancs de sable, et qui est connu pour la variété impressionnante de sa vie marine aussi bien que les mammifères uniques (par exemple l'hippopotame d'eau salée) et les espèces en voie de disparition (par exemple tortues de mer). L'archipel se compose d'environ 88 îles de taille variable. La valeur additionnelle trouvée dans la culture riche et traditionnelle des habitants de l'archipel des îles de Bijagós est maintenue depuis plusieurs années. Plusieurs zones des îles - plages et forêt - sont sacrées pour les habitants de l'archipel des îles de Bijagos et jouent, en conséquence, un rôle déterminant dans leur vie quotidienne. L'ancienne capitale Bolama (sur l'île de Bolama) est une attraction très intéressante où l'histoire coloniale est encore visible. Les endroits semblables en Afrique de l'Ouest (notamment Elmina et Cape Coast au Ghana) ont fait de ces endroits de véritable lieu d'attraction touristique.

Le Parc National de Cantanhez, prédominé par un climat semi humide et des palétuviers situées dans la région de Tombali, à environ 6 heures au sud de Bissau par voie routière et possède un certain potentiel touristique dont la destination ne peut être considérée comme priorité à court terme. De même, que certains endroits localisé le long des plages, comme Varela, qui méritent d'être accordé une attention particulière dans l'avenir.

Clairement, l'attraction des sites touristiques de la Guinée-Bissau est la combinaison de la biodiversité et de l'importance historique. Pour soutenir la biodiversité, une vue complète des coûts et besoin doit se faire: couverture complète de coûts des aires protégés, en s'assurant que ceux qui supportent les coûts sont identifiés et adéquatement compensés et encore ceux qui tire les bénéfices des zones protégés apportent une contribution proportionnelle à leur entretien. À court terme, des actions prioritaires à mettre en œuvre doivent se faire sur la base d'un plan de gestion touristique qui incluent l'intégration des zones protégées dans les économies des Bijagós, la création d'un *pôle* touristique à Bolama, considéré comme monument national, et les efforts pour attirer des potentiels opérateurs touristique privés. Les autorités devraient résister aux propositions lucratives à court terme qui pourrait sérieusement nuire à l'environnement et au développement d'une bonne industrie touristique à long terme.

4. QUESTIONS TRANSVERSALLES ET EMERGENTES

La plupart des petits États insulaires en développement, du fait de leur petite taille, de leurs faiblesses structurelles et de leur vulnérabilité éprouvent certaines difficultés à s'intégrer à l'économie mondiale. Ils ont toujours besoin d'appui pour faire face aux difficultés rencontrées.

4.1 PARTENARIAT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE DEVELOPPEMENT

La Guinée-Bissau, qui a conscience de sa condition de pays pauvre en voie de développement, a privilégié la promotion de la solidarité internationale et entre tous les acteurs nationaux de développement dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles, sans oublier les ONG. A cet effet, elle a privilégié la coopération avec les institutions sous-régionales et régionales de développement, telles que la CEDEAO, l'UEMOA, le NEPAD, la Commission Sous-Régionale des Pêches. Le pays a également bénéficié du financement d'autres organismes internationaux, tels que les Nations Unies, GEF, la BAD, ainsi que la coopération bilatérale et multilatérale. Mais, le pays n'a pu mettre en œuvre un partenariat global car il ne dispose pas, pour l'instant, des moyens nécessaires.

Comme instruments stratégiques subsidiaires, contribuant tous à l'établissement d'un cadre institutionnel harmonieux pour l'environnement, on peut citer: (i) la Lettre de Politique pour le Développement Agricole; (ii) le Plan d'Action Forestier Tropical; (iii) la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité; (iv) le Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques; (v) le Programme d'Action de Lutte Contre la Désertification; (vi) la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique.

La Guinée-Bissau a pu bénéficier de nombreuses sources de financement à travers différents donateurs, tels que le GEF/PNUD, GEF/BM, l'UE, la BAD, le Portugal, la France, qui ont permis l'exécution de beaucoup de projets dans le domaine du développement durable. Il faut aussi citer le rôle joué, à l'échelle sous-régionale, par le PRCM, le WWF Wamer, entre autres. Pour surmonter les difficultés auxquelles le pays est confronté face à la problématique du développement durable, l'allocation des ressources financières en rapport avec les besoins est indispensable.

Par contre, le secteur agricole n'a bénéficié d'aucun système de crédit auprès des institutions bancaires. Les rares crédits octroyés sont issus de projets de développement, de quelques ONG et autres acteurs de développement. Au regard des conditions peu idéales d'accès à ces crédits, il est indispensable, voire urgent de mettre en place un système de crédit agricole afin d'aider les paysans à améliorer et accroître leurs moyens et modes de production.

À tous les niveaux, la demande scolaire est supérieure à l'offre à cause du nombre insuffisant d'établissements. Face à cette situation, le pays a entrepris des travaux en vue d'augmenter le nombre de centres scolaires. Au niveau primaire, le taux de couverture a augmenté de façon significative. Des progrès sont également faits aux niveaux secondaire et supérieur. S'agissant de la scolarisation universelle de qualité il y a eu une amélioration en termes d'accès et non en termes d'efficacité. Les activités en vue de l'atteinte de l'Objectif d'Universalisation de l'Enseignement Primaire de qualité, le deuxième au niveau des Objectifs du Millénaire pour le Développement, ont été malheureusement très peu abordées parce que plusieurs facteurs empêchent leur réalisation (DENARP, 2009). Dans la perspective d'améliorer l'accès à une éducation de qualité, un Plan Sectoriel de l'Éducation et le Plan Global pour la Réforme scolaire sont en cours d'élaboration. Dans le cadre

de l'enseignement Supérieur, une Loi de Base d'Enseignement a été élaborée en 2008. Une étude de viabilité sur le modèle d'enseignement supérieur a été aussi finalisée au cours 2009.

4.2 COMMERCE ET INVESTISSEMENT

Le pays souffre de la forte dégradation des différentes infrastructures. Le riz, principal aliment de base est importé. L'exportation des produits de mer, source importante de recettes publiques, se fait à travers la simple vente de permis de pêche à des navires étrangers, ces produits ainsi pêchés sont acheminés vers d'autres horizons pour le traitement et la commercialisation. Le riz, aliment de base en Guinée-Bissau, doit faire l'objet d'une promotion spéciale en vue d'une production suffisante et aussi d'améliorer le circuit de distribution afin de réduire, voire éviter la dépendance vis-à-vis à l'extérieur et enrayer le système de troc contre le cajou.

Le pays n'a pas encore adopté le système de tarification communautaire à 4 bandes comme les autres pays membres de l'UEMOA en 2000. Maintenant, il y a un nouveau régime de tarification communautaire qui est celui de 5 bandes tarifaires.

L'exploitation du pétrole et autres minéraux devra se faire dans contexte de bonne gouvernance et de transparence afin d'éviter ce qu'il est convenu d'appeler « le phénomène de malédiction des ressources ». A cet effet, le pays pourra adhérer à l'Initiative de la Transparence des Industries Extractives (EITI).

4.3 QUESTIONS EMERGENTES

La problématique des Changements Climatiques une des questions épineuses, comme la Guinée-Bissau est un pays côtier fragile sur le plan socio-économique, et située en basse altitude. Pour faire face aux conséquences des changements climatiques, le pays a besoin de transfert de technologie et de ressources financières accrues pour s'adapter et faire face à ce phénomène, dont les effets pourraient être préjudiciables aux secteurs économiques plus importants du pays. Le pays subit déjà les conséquences des changements climatiques, dont les différentes caractéristiques sont les suivantes: une répartition aléatoire des pluies aux plans de la quantité, de la qualité, de l'espace et du temps, l'érosion côtière et l'intrusion de la langue salée dans les sources d'approvisionnement d'eau.

Suite à la COP 15 de Copenhague, les pays en voie de développement, en particulier la Guinée-Bissau doit profiter de la porte ouverte à travers le Plan d'Action de Bali, (établi lors d'une des COP précédente) dont des mesures nécessaires pour la consécution des fonds pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation, l'atténuation, le financement, la technologie. Le pays doit aussi effectuer toutes les démarches pour en bénéficier du "Fond Vert" pour le climat qui sera mis à disposition par les Chefs d'État et du Gouvernement signataires de « l'Accord » de Copenhague, pour les trois prochaines années.

Il y a un espoir que les conditions négociables seront favorables pour la réussite de la rencontre qui aura lieu au Mexique.

Egalement confrontée au grave fléau de la drogue, dont elle est désormais une des plaques tournantes au niveau africain et même mondial, la Guinée-Bissau ne dispose d'aucun moyen (humain et matériel) pour se libérer, ce qui a pour conséquence une instabilité politique récurrente. Pour venir à bout de cette calamité et ainsi redorer l'image du pays, le nouveau gouvernement a décidé de faire appel à la coopération internationale pour mener la guerre contre les narcotrafiquants.

Pour faire face aux difficultés de déplacement et de communication au niveau national, plus particulièrement à l'isolement de la partie insulaire, des ressources financières et techniques doivent être mobilisées pour la mise en place, à brève échéance, d'infrastructures et de moyens appropriés.

Dans le domaine énergétique, des ressources financières et un transfert de technologies appropriées doivent être accordés en vue de permettre l'utilisation, en priorité, de différentes sources d'énergie renouvelables et de contribuer ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Malgré un taux de prévalence du HIV/SIDA encore faible et des campagnes de sensibilisation, les risques restent importants du fait du niveau élevé de la pauvreté, du faible niveau d'alphabétisation et de la tendance à ne pas croire que cette maladie existe réellement.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 CONCLUSIONS

La Guinée-Bissau ayant une zone côtière fragile, mais très riche en termes des ressources et biodiversité, elle fait l'objet d'un pillage de ses ressources naturelles. D'une part en raison de la pression anthropique et d'autre part en raison du changement climatique. La Guinée-Bissau est membre du groupe des Petits Etats insulaires en développement, et est aussi un pays moins développé (LDC). Pour parvenir au développement durable, la Guinée Bissau s'est engagée à mettre en place le Plan d'Action de La Barbade et la stratégie pour la mise en place de Maurice. Cependant, à ce jour, il n'y a que très peu de plan systématique ou politique nationale pour la mise en place des activités décrites dans ces documents a été établie, mais il n'y a pas encore le Plan National pour le Développement Durable.

De nombreuses contraintes jalonnent la route du Développement Durable en Guinée Bissau, telles que les crises sociopolitiques répétées avec notamment l'assassinat du président de la République en Mars 2009 et des conflits internes en 1998 et en 2005. Les capacités en ressources humaines et physiques limitées demeurent un défi majeur, avec une proportion significative des infrastructures nationales nécessitant une réhabilitation majeure depuis la guerre civile de 1998. La croissance économique faible et mal répartie se traduit par un taux élevé du chômage et par la fuite des cerveaux qui prive le marché de l'emploi national des professionnels les mieux formés. La faible croissance économique conduit a une pression exercée sur les ressources naturelles étant donné que les communautés qui n'ont pas accès aux marchés se voient forcées d'exploiter des ressources limitées, ce qui mène également à une dépendance nationale vis-à-vis de la monoculture d'acajou et de la vente des licences de pêche. Les problèmes de production d'énergie, de transport et de communication constituent de sérieux handicap pour le Développement National dont les plus grands impacts se ressentent sur les îles en raison du manque d'investissement dans le secteur privé, des coûts du transport, des décès par accident de bateau et des garde-côtes très faibles.

Le statut de la Guinée-Bissau en tant que SIDS et ses nombreuses petites îles, ont été des facteurs déterminants de sa sélection par les cartels de drogue de l'Amérique Latine et du Moyen Orient comme plaque tournante pour le transport de la drogue vers l'Europe. En outre, l'instabilité sociopolitique et la corruption représentent une menace majeure si le trafic de drogue n'est pas maîtrisé. Le développement économique National et la réforme du secteur de la Sécurité sont essentiels pour relever ce défi et doivent particulièrement axés sur les îles.

La Guinée-Bissau doit aussi se préparer à faire face aux nouvelles menaces au fur et a mesure qu'elles se présentent tels que les changements climatiques et les épidémies résultant d'une urbanisation non planifiée. Par conséquent, le processus est en cours avec notamment l'établissement d'un Service National de Protection Civile est essentiel pour assurer à la Guinée-Bissau le maintien d'un système administratif moderne.

Malgré des défis considérables, La Guinée-Bissau a pris d'importantes mesures pour mettre en place le développement durable, y compris l'établissement d'un Secrétariat d'Etat de l'Environnement et au Développement Durable et prévoit rédiger en 2010, une stratégie nationale pour le développement durable. Une autre stratégie nationale clé ainsi qu'un plan d'action ont été développés pour la gestion environnementale, la biodiversité, la réduction de la pauvreté et l'adaptation aux changements climatiques, qui sont autant d'aspects du développement durable. En ce qui concerne le changement climatique et la montée du niveau de la mer, la Guinée-Bissau a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique et le Protocole de Kyoto parmi d'autres documents clés. La Guinée-Bissau a établi six zones

nationalement protégées qui couvrent environ 22% du territoire national, sous la gestion de l'Institut National pour les Zones Protégées (L'Institut pour la Biodiversité et des Aires Protégées). La protection de ces zones est une priorité nationale en raison de la biodiversité présente en Guinée-Bissau, et est une activité clé pour la mise en place du Plan National Stratégique pour la biodiversité.

Des opportunités nouvelles pour le développement national telles que l'exploitation des phosphates, du bauxite, des réserves de pétrole off-shore, et la pêche. Les plans d'investissement du gouvernement Angolais en Guinée-Bissau, et le projet d'expansion de la Zone Economique Exclusive de 400 km offshore présente de réelles opportunités pour le développement économique a court terme. Cependant, ces projets devront être menés de manière durable afin de préserver à la fois les ressources limitées de la Guinée Bissau et les écosystèmes marins et côtiers sensibles. La Guinée-Bissau possède également un grand potentiel inexploité pour le tourisme dans les îles et dans les zones protégées. Il y a plusieurs autres domaines pour le développement du secteur privé en Guinée-Bissau qui restent inexploités à ce jour, tel que l'hydroélectrique ou la production d'énergie solaire. Cependant, de développement de tous ces domaines à fort potentiel requiert un investissement significatif dans le domaine des infrastructures et des compétences en ressources humaines.

5.2 RECOMMANDATIONS

5.2.1 National

Politique

Afin d'éliminer les causes du faible développement humain, la Guinée-Bissau doit créer les conditions pour une réduction de façon significative du niveau extrême de pauvreté dont souffre la population. Par exemple grâce à une diversification de la production. Le rapport DENARP 2009 devrait mener à l'annulation d'une importante partie de la dette de la Guinée Bissau, rapport à partir duquel une réduction raisonnable de la pauvreté à travers d'une meilleure intégration des stratégies nationales pour le développement durable dans le prochaine que va démarrer en 2011, ainsi que sur d'autres plans d'orientations nationaux, tels que le Plan d'Investissement Public (PIP), le Plan d'Actions Prioritaires (PAP), les priorités de la Stratégie des Maurice, doivent être prises en tant qu'actions prioritaires nationaux dans un large groupe des partenaires gouvernementales et Non Gouvernementales.

Les politiques prioritaires nationales de croissance économique, la stabilité, et le développement durable reposeront sur des mises en application réussies dans les domaines de l'agriculture, l'éducation, l'emploi, la gouvernance, la santé, et les secteurs du commerce.

L'année 2010 est l'année internationale de la biodiversité, et cela représente une opportunité importante pour la Guinée Bissau de promouvoir son écosystème national unique, et de demander une aide afin de renforcer les capacités nationales à poursuivre le travail sur le développement durable en particulier dans la gestion des zones protégées. Un des défis de la biodiversité nationale est celui de la monoculture de l'acajou, qui constitue un risque majeur à la fois pour les forêts Nationales et pour la sécurité alimentaire. La diversification et l'augmentation du volume de la production alimentaire voire la création d'un surplus pour une éventuelle exportation, constitue une solution aux problèmes de crise alimentaire et de pauvreté.

Le transport et les communications étant des facteurs incontournables dans la mise en œuvre de toute stratégie de développement économique et social durable, des ressources financières conséquentes devront être mobilisées pour, a) rendre opérationnelles les infrastructures existant déjà, b) créer de nouvelles infrastructures, et c) désenclaver la zone insulaire.

Institutionnel

Pour tirer effectivement profit de son intégration à l'PEID, la Guinée-Bissau devra diligemment renforcer la structure chargée de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation pour le Développement Durable basée sur le Plan d' Action de La Barbade et la Stratégie de mise en place de Maurice. Les actions prioritaires sont la création des structures d'information, d'éducation et de sensibilisation des différents acteurs impliqués. Un noyau de spécialistes formateurs devra entreprendre une vaste action de formation au niveau national. Ces processus de planification sont essentiels afin de s'assurer que les priorités du développement durable seront pleinement intégrées dans le budget national par le Gouvernement. Compte tenu de la rareté des ressources financières, le pays doit adopter une approche globale associant l'impératif économique et social à la nécessité d'une gestion rationnelle des ressources naturelles.

Programme Financière

Pour garantir et pérenniser ces activités, il est essentiel que des ressources financières additionnelles soient attribuées pour des activités de gestion durable des ressources. Pour permettre la circulation des personnes et des biens sur tout le territoire national et créer ainsi les conditions d'un développement durable et harmonieux, des ressources financières doivent être dégagées en vue de: (i) rendre opérationnelles les infrastructures existant déjà; (ii) en créer des nouvelles en fonction des besoins prioritaires définis dans ce domaine; (iii) désenclaver la zone insulaire en mettant en place des structures et des moyens de transport et communications adaptés et performants.

Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie de la population en minimisant l'impact des problèmes économiques et sociaux, le pays doit à la fois créer des structures de production de biens et de services et renforcer les capacités des ressources humaines et le système national de l'éducation et de la santé. Au regard de l'effectif important de personnes n'ayant pas encore accès à des sources d'eau potable et des conséquences déjà perceptibles du changement climatique sur le secteur de l'eau, des ressources financières additionnelles doivent être accordées dans le but de créer suffisamment de points d'accès à cette ressource indispensable. Tenant compte que le choléra est une maladie cyclique, les Ministères de la Santé et celui des Ressources Naturelles et de l'Énergie, doivent poursuivre avec leurs bonnes interventions comme celles des années 2008 et 2009, pour diminuer les risques des maladies que peuvent être pire avec les impacts des changements. Le pays doit aussi procéder urgemment à la nécessaire consolidation de structures de Protection Civile et Plateforme Nationale pour la réduction des risques et désastres récemment créée par le Gouvernement.

5.2.2 Global / Régional

Politique Institutionnelle

Pour aider la Guinée-Bissau, pays pauvre et fragile, à sortir de la crise, il est indispensable d'adopter un traitement spécial basé sur ses besoins réels et les spécificités sociales et régionales. La tenue, dans les meilleurs délais, de la conférence des bailleurs de fonds en vue de soutenir les efforts de développement post-conflit est importante voire essentielle dans la mise en œuvre des activités de développement durable. Une aide urgente aux secteurs prioritaires identifiés dans ce rapport est essentielle pour assurer que les changements socioéconomiques en cours tels que l'urbanisation, et le changement climatique ne portent pas préjudice aux populations en leur ôtant leur gagne-pain ou à l'environnement. Aussi, de façon globale, le mécanisme de financement doit être révisé, afin de le rendre plus dynamique et proactif, avec le cofinancement des Parties bénéficiaires.

Programme / Financière

La Guinée-Bissau fait partie du groupe des SIDS avec l'Océan Atlantique, l'Océan Indien, la Méditerranée et les Mers de Chine du sud (AIMS) elle devra présenter la mise en place nationale et les défis de la mise en place de la Stratégie de Maurice définis dans ce rapport. Cette analyse servira d'introduction à la réunion du département des Nations Unies pour le développement durable (UNDESA), la Commission pour le développement durable en Septembre 2010, et aussi à la réunion d'AIMS en Mars 2010. Il est essentiel que les besoins de la Guinée Bissau soient bien représentés à ces deux meetings afin de démarrer au plus vite le processus national pour le développement durable.

En vue du renforcement des capacités financières, institutionnelles et humaines pour l'accélération, l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'Action de Maurice en Guinée-Bissau, la contribution internationale et régionale doit être accrue. Il est essentiel que les actions d'adaptation aux phénomènes de changements climatiques définis dans le PANA, déjà identifiées au niveau national, doivent faire l'objet d'un financement suffisant. La communauté internationale doit respecter leur engagements à l'octroi des fonds lors de la COP 15 de la Norvège, a fin d'aider les payses vulnérables tel comme la Guinée-Bissau à la mise en œuvre de programme d'adaptation des changements climatiques.

Un autre point clé, serait d'élaborer une approche régionale intégrée pour le développement durable, étant donné les capacités financières et les ressources humaines et institutionnelles nationales très limitées. Des programmes tel qu'un Programme environnemental global d'installation financier pour la biodiversité en l'Afrique de l'Ouest, et la gestion de la surface côtière peuvent aidé à échanger pour une meilleure pratique et maximiser les ressources limitées. La Guinée-Bissau doit faire le plaidoyer au niveau des *fora* régional et global sur la base de ses spécificités en tant qu'PIED, membre de la CEDEAO, de l'UEMOA, de la CPLP, le NEPAD. L'intégration future des problèmes de développement durable au sein de la CEDEAO sera vivement encouragée. D'autres programmes régionaux qui seraient profitables pour la Guinée Bissau incluront à l'avenir des systèmes de première alerte tel que le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse (CILSS), et des systèmes globaux tels que l'Organisation Internationale de la Défense Civile.

Le pays doit prendre les dispositions nécessaires pour s'interconnecter au réseau formé à partir des barrages hydroélectriques de l'OMVG, et aussi pour développer et encourager la production d'énergies renouvelables, afin de réduire les coûts et limiter considérablement les émissions des gaz à effet de serre.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Catarino (2004): Fitogeografia da Guiné-Bissau. Doutoramento em Engenharia Agronómica. Universidade Técnica de Lisboa. Instituto Superior de Agronomia. 440p.
- 2) CEDEAO (2009): Programme Communautaire de Développement (PCD) de la Guinée-Bissau. 59 p.
- 3) Dias, F. (2009): Interview au Technicien de la Direction Générale des Services Météorologiques Nationales.
- 4) Direcção Geral da Economia e Desenvolvimento (2009): Situação económica e financeira da Guiné-Bissau em 2008. 7 p.
- 5) Direcção Geral do Plano (2009): Impactos da crise financeira internacional. 7 p.
- 6) *Draft: Guinea-Bissau Diagnostic Trade Integration Study for the Enhanced Integrated Framework for Trade-related Technical Assistance* (2009), Guinea Bissau Integrated Framework Programme.
- 7) Guidelines for National assessment Reports. Annexe1. High-Level Meeting- 5-year Review of Progress made in Addressing Vulnerabilities of SIDS through Implementation of the Mauritius Strategy for Further Implementation (MSI) of the Barbados Programme of Action (BPOA). 4 p.
- 8) Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale (2009): Rapport de Suivi et Évaluation du Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DENARP). 89 p.
- 9) Ministério da Economia, Plano e Integração Regional (2009): Relatório de Execução do 1º semestre do PIP. 5p.
- 10) Ministério da Economia, Plano e Integração Regional (2009): A evolução económica da Guiné-Bissau. 1º Semestre 2009. 11 p.
- 11) Ministério dos Recursos Naturais e Energia (2002): Inventário Nacional de Gases com efeito de Estufa no sector de energia. Projecto GBS/97/G32/GEF/PNUD. 26 p.
- 12) Ministério dos Recursos Naturais e Energia (2002): Emissões de Gases com efeito de Estufa no sector florestal. Projecto GBS/97/G32/GEF/PNUD. 59 p.
- 13) Ministère de la Santé Publique: Plan National de Lutte Contre le SIDA.
- 14) MINSAP (2009): Plano Estratégico de Prevenção e Resposta Contra a Cólera na Guiné-Bissau 2009-2013
- 15) MNE (2005): Relatório de missão às Ilhas Maurícias sobre o Programa de Acção de Barbados. Port-Louis, Ilhas Maurícias.
- 16) MRNE (2002): Stratégie National et Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique en Guinée-Bissau. PNUD/GEF, 180 p. Annexes.

- 17) Nature Worldwide: http://www.monitoring-nature.info/monitoring/coastal_monitoring.htm
- 18) Ocean and Law of the Sea (2008): Listes chronologiques de ratifications, adhésions et successions à la Convention aux Accords y relatifs aux États au 19 décembre 2008. 6 p.
- 19) OMD (2009): Rapport 2009. L'impact de la crise économique se multipliant, les progrès faits par l'Afrique pour atteindre les cibles de développement sont menacés. 2 p.
- 20) OMD (2009): Rapport 2009. Les crises économiques et alimentaires mettent en péril les récentes avancées dans le domaine de l'éradication de la faim et de la pauvreté, révèle un rapport de l'ONU. 2 p.
- 21) PANA (2006): Zona Costeira & Pescas. Avaliação da Vulnerabilidade dos impactos, e as estratégias de adaptação. 31 p.
- 22) Philip E; Obiageli, K. Ezekwesili; Habib, F. et Antonella Bassamil (2009): Estudo do Diagnóstico de Integração do Comércio para o Melhoramento do Quadro Integrado. Assistência Técnica para Assuntos do Comércio Internacional. Guiné-Bissau. 182 p.
- 23) PNUD(2009): Rapport sur la position de la Guinée-Bissau en matière de Changements Climatiques. 2 p.
- 24) PNUD (2009): Brief on the effects on the world economic crisis on Guinea Bissau (UNDP country office, Guinea Bissau). 4 p.
- 25) PNUD (2006): Rapport National sur le Développement Humain en Guinée-Bissau 109 p.
- 26) PNUD (2006): Note sur la situation socio-économique de la Guinée-Bissau. Unité politiques et Stratégies. 13 p.
- 27) Rapport économique sur l'Afrique 2009 (2009): Développer l agriculture en Afrique par des chaines de valeur régionales. La voie à suivre. N° 6.p 205-217.
- 28) SEADD (2009): « Draft » Quatrième Rapport National sur la Biodiversité. 118 p.
- 29) SEADD (2009): Lancement du Project ACCC (Adaptation aux Changements Climatiques et de Ligne de Côte en Afrique Occidentale. Présentation en Power Point.
- 30) Termes de Référence du Projet Multisectoriel de la Réhabilitation des Infrastructures (2009) Bissau.
- 31) UEMOA /PNUD(2008): Évaluation des besoins d'appui technique et financier de l'UEMOA pour la mise en œuvre des programmes et politiques sectoriels en Guinée- Bissau. 77p.
- 32) UNICEF (2009): Annual Report 2008. Bissau. 51p.
- 33) UNISDR (2005): Hyogo Framework for Action.